

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 7 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

BEDEL Florent, BERTIN Marine, DUBOIS Christine, DULIN Denis, GUILLARD Sabrina, LEBEHOT Brigitte, LEGRAND Gilles, POUILLAIN Hervé, VIVIER Élodie

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : PICHON Sébastien, VAN DEN DRIESSE Charline

Absents : 0

Membres en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Membres présents : 9

Membres votants : 9

Convocation : 27/04/2026

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026
2. Désignation des délégués pour la Commission Communale des impôts Directs (CCID)
3. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
4. Participation frais scolaires 2025-2026 – École Saint Michel – La Haye Pesnel
5. Participation frais scolaires 2025-2026 – OGEC Ste Marie/St Joseph - Avranches
6. Participation frais scolaires 2025-2026 – École publique – Villedieu les Poêles-Rouffigny
7. Participation frais scolaires 2025-2026 – SIS Plomb/Tirepieu
8. Admission en créances éteintes
9. Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de séance :

Madame BERTIN Marine est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-05-01**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9**Contre : 0****Abstention : 0****DELIBERATION N° 2026-05-02****DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La CCID est composée de 7 membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué qui assure la fonction de président, ainsi que 6 commissaires.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal soit **24 noms**. Madame le Maire propose les noms suivants :

Titulaires

M. BEDEL Florent
 Mme BERTIN Marine
 M. DULIN Denis
 Mme GUILLARD Sabrina
 Mme LEBEHOT Brigitte
 M. LEGRAND Gilles
 M. PICHON Sébastien
 M. POUILLAIN Hervé
 Mme VAN DEN DRIESSCHE Charline
 Mme VIVIER Élodie
 M. LEBEHOT François
 Mme DULIN Marie-Claire
 M. DUBOIS Pierre
 Mme DEHEZ Gisèle
 M. ALEXIS Alain
 M. MARTINET Louis
 M. DUGUÉ Yoann
 M. DUBOIS Michel
 Mme LE BOUVIER Nathalie
 M. DEBROIZE Yves
 M. MANCEL Jean-Paul
 Mme ANDRE Julie
 Mme TRUBLET Marie-Ange

Suppléants

M. FERON Davis
 M. BERTIN Christophe
 M. PERRIN Clément
 M. BOURGUENOLLE Gaël
 Mme LEBEHOT Laetitia
 Mme LEGRAND Amandine
 Mme PICHON Soizic
 Mme POUILLAIN Yolande
 M. VAN DEN DRIESSCHE Pierre
 M. VIVIER Alexandre
 Mme HERARD Christiane
 M. LEMARIGNY Ary
 M. DEHEZ Jean-Louis
 Mme ALEXIS Françoise
 Mme MARTINET Brigitte
 M. THÉAULT Émeric
 Mme LEBONNOIS Jacqueline
 M. LE BOUVIER Mickaël
 M. THÉAULT Jean-Marc
 M. CAILLOT Valentin
 M. HENNEQUIN Romaric
 M. LECERF Dominique
 M. LEBÉHOT Thomas

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9**Contre : 0****Abstention : 0**

DELIBERATION N° 2026-05-03**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

La commission sera composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

- 1 conseiller municipal titulaire + 1 suppléant
 - Mme GUILLARD Sabrina (Titulaire)
 - M. PICHON Sébastien (Suppléant)
- 1 délégué de l'administration titulaire + 1 suppléant

Le conseil propose ces deux personnes au préfet

- M. BOURGUENOLLE Gaël (Titulaire)
- Mme CAILLOT Christine (Suppléant)

- 1 délégué du tribunal Judiciaire + 1 suppléant

Le conseil propose ces deux personnes au Président du Tribunal Judiciaire :

- Mme PICHON Soizic (Titulaire)
- M. MARTINET Louis

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-05-04**PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE 2025-2026 - ÉCOLE SAINT MICHEL – LA HAYE PESNEL**

Maternelle :	973.14€ x 3 =	2 919.42€
Élémentaire :	578.17€ x 2 =	1 156.34€
Fournitures :	45.00€ x 5 =	225.00€
	TOTAL	4 300.76€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-05-05**PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE 2025-2026 – OGEC STE MARIE/ST JOSEPH - AVRANCHES**

Maternelle :	1 302.00 x 2 =	2 604.00€
Élémentaire :	652.00€ x 1	652.00€
	TOTAL	3 256.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-05-06**PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE 2025-2026 – ÉCOLE PUBLIQUE – VILLEDIEU LES POELES ROUFIGNY**

Coût : 1 602.42€ par élève, soit pour un élève 1 602.42€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-05-07**PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRE 2025-2026 – SIS PLOMB/TIREPIED**

Coût : 1 086.98€ par élève, soit pour cinq élèves : 5 394.90€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026-05-08**ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Le recouvrement des créances détenues par la commune relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi. L'admission en créances éteintes est une procédure qui contribue à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elle consiste à annuler, par une dépense, une recette comptabilisée mais qui ne sera pas recouvrée par le comptable. La créance éteinte reste valable juridiquement mais son irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose donc à la commune et qui s'oppose à toute action en recouvrement, comme par exemple un prononcé de jugement de clôture de liquidation judiciaire.

Pour l'année 2025, pour Monsieur Gilles Brocart, le comptable a adressé un total de 1 857.25€

En 2022 : Titres 15, 23, 27, 35 37 et 55

En 2023 : Titre 2

Un mandat sera émis au compte 6542 « Créances éteintes » pour la somme de 1 857.25€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION 2026-05-09**DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN (SMPGA) :**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu la candidature de M. LEGRAND Gilles, M. DULIN Denis

Entendu l'exposé de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De désigner M. DULIN Denis et M. LEGRAND Gilles, comme délégués pour le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)
- De transmettre la présente délibération au SMPGA

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION 2026-05-10**NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Le correspondant défense est chargé

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement),
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté,
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits,

- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN,
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Mme Sabrina GUILLARD présente sa candidature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Faire réviser les lave-vaisselles et les hottes des deux salles par Froid Cuisson ;
- Suite à la première réunion du SIVU, sont élus : Alain Navaret : Président, Pierre Dubois 2^{ème} Vice-Président et M. Hébert 2^{ème} Vice-Président ;
- Demander que l'épavage soit fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 7 mai 2026

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
2026-05-01	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2026	Approuvée
2026-05-02	Désignation des délégués pour la Commission Communale des impôts Directs (CCID)	Approuvée
2026-05-03	Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales	Approuvée
2026-05-04	Participation frais scolaires 2025-2026 – École Saint Michel – La Haye Pesnel	Approuvée
2026-05-05	Participation frais scolaires 2025-2026 – OGEC Ste Marie/St Joseph - Avranches	Approuvée
2026-05-06	Participation frais scolaires 2025-2026 – École publique – Villedieu les Poêles-Rouffigny	Approuvée
2026-05-07	Participation frais scolaires 2025-2026 – SIS Plomb/Tirepied	Approuvée
2026-05-08	Admission en créances éteintes	Approuvée
2026-05-09	Désignation d'un délégué pour le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)	Approuvée
2026-05-10	Nomination Correspondant défense	Approuvée

La Secrétaire de séance,

Marine BERTIN



Madame le Maire,

Christine DUBOIS



